

*Le respect du droit à l'autodétermination et des règles en matière de protection de l'adulte font intervenir des notions difficiles à appréhender pour des non-juristes. Un cours pour clarifier les notions en jeu et identifier comme elles s'inscrivent et se matérialisent dans le contexte de l'accompagnement médico-social.*

## Directives anticipées, représentation thérapeutique, mandat pour cause d'incapacité: concrétisation et conséquences en EMS



Cours 2027-0602 | 1 jour

### Intervenant·e·s

**Katja Haunreiter**, professeure associée à la Haute école de travail social et de la santé (HETSL), Lausanne.

### Objectifs

- Appréhender les fondements du droit de la protection de l'adulte, puis du-de la résident·e en institution
- Identifier les enjeux posés par les différents outils permettant de respecter la volonté du-de la résident·e, ainsi que leur articulation
- Echanger sur les problématiques rencontrées en EMS en lien avec le respect du droit à l'auto-détermination du-de la résident·e

### Contenu

- Notions juridiques constitutives de la protection de la personne en institution
- Caractéristiques de l'incapacité de discernement dans les soins de longue durée et conséquences sur la manière d'appréhender les outils juridiques permettant de respecter le droit à l'auto-détermination
- Discussion sur les pratiques et interrogations des EMS en matière de directives anticipées, représentation thérapeutique, mandat pour cause d'incapacité

### Méthodologie

- Notions théoriques
- Discussion et échange d'expériences

### Public cible

Personnels concernés/intéressés par les questions relevant du droit de la protection de l'adulte et des directives anticipées



|                     |                                      |
|---------------------|--------------------------------------|
| Participant·e·s     | 15 personnes                         |
| Date·s              | Mercredi 2 juin 2027   09h00 - 16:30 |
| Lieu                | EMS St-Joseph, Cressier              |
| Délai d'inscription | 30 mai 2027                          |

### Prix

|              |            |
|--------------|------------|
| ANEMPA       | CHF 150.00 |
| CCT Santé 21 | CHF 200.00 |
| Externe      | CHF 250.00 |

**Le repas est compris dans le prix de la formation.**